

ARRETE DU MAIRE

N° : 250-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation du domaine public de l'entreprise EFFE TP, sise 11 rue de l'industrie 44450 Divatte-sur-Loire, en date du 18 septembre 2025, pour installer des véhicules et poids lourds de chantier, au droit du 20 bis rue du Redois, du 06 au 20 octobre 2025, afin d'effectuer des travaux de viabilisation Télécom à la Résidence « Le Redois »,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au droit du 20 bis rue du Redois, du 6 au 20 octobre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier et poids-lourds, un emplacement sera réservé au droit du 20 bis rue du Redois, du 6 au 20 octobre 2025, afin d'effectuer des travaux de viabilisation Télécom.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise EFFE TP.

Celle-ci s'assurera de maintenir la circulation des véhicules en toute sécurité, en mettant en place un alternat de circulation par la pose des panneaux B15 et C18.

Elle s'assurera également de sécuriser les piétons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, Le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 22 septembre 2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN